

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux mars deux mil dix-sept, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Député-Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Présents :**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, Mme Dominique Gaulupeau, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau (jusqu'au vote de la délibération n° 2017-03-29/08), Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, Mme Michèle Menez, Mme Régine Belon, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à partir du point n° 2017-03-29/02), M. Bruno Larbaneix, M. Omid Bayani, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, M. Damien Metzlé, Mme Johanne Ledanseur, M. Didier Blanchard, M. Jean-Charles Orsini, M. Jean-Marc Siry, M. Nicolas Jaouen.

**Ont donné procuration :**

M. Olivier Poneau à Mme Magali Lamir (à partir de la délibération n° 2017-03-29/09), M. Franck Thiébaux à M. Olivier Poneau (jusqu'à la délibération n° 2017-03-29/08), Mme Chantal Lacauste à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Busigny à M. Frédéric Hucheloup, Mme Anne Herbert-Bertonnier à Mme Dominique Gaulupeau, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Stéphane Lambert (jusqu'au point n° 2017-03-29/01), M. Mickaël Auscher à M. Alexandre Richefort, Mme Véronique Michaut à M. Jean-Marc Siry, Mme Nathalie Lorien à M. Pascal Thévenot, M. Amroze Adjuward à M. Nicolas Jaouen, M. Jean-Paul Élédou à M. Didier Blanchard.

**Absents non représentés :**

M. Franck Thiébaux à partir du vote de la délibération n° 2017-03-29/09.

**Secrétaire de Séance :**

Mme Johanne Ledanseur.

---

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**M. le Député-Maire annonce à l'assemblée le retrait de trois points inscrits à l'ordre du jour suite à un problème de calendrier :**

**17-03-29/08** - Marché n° 2210 relatif à l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la ville de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 5 - Electricité et accessoires – Avenant n° 1

**17-03-29/09** - Marché n° 2202 relatif à l'entretien des espaces verts conclu avec la société Allavoine Parcs et Jardins – Avenant n° 2.

**17-03-29/15** : relatif à la construction d'un équipement pluridisciplinaire a vocation sportive, culturelle et associative - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Jean-Pierre LOTT / INCET / ACOUSTB

Ces trois points sont reportés au prochain Conseil municipal.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 janvier 2017.**

**COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE
2017-001	26/01/2017	Signature d'une convention avec l'association Couples et Familles pour l'organisation de onze interventions auprès des classes de sixième sur le thème "Puberté, connaissance de soi" dans le cadre du programme d'action de prévention, le 26 janvier 2017 au collège Saint Exupéry et le 31 janvier 2017 au collège Maryse Bastié. Coût de la prestation : 550 € TTC..
2017-005	20/01/2017	Signature d'un contrat avec La maison du tourisme des Portes de la Champagne pour l'organisation d'une sortie au château de Condé intitulée "Princes de Condé, découvrez leur demeure !" le jeudi 15 juin 2017 à destination des séniors. Coût de la prestation : 48,90 €/personne (maximum de 54 personnes payant).
2017-012	31/01/2017	Signature d'un contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo pour l'organisation d'un spectacle intitulé "Tiligolo a plus d'un tour dans son sac" lors du Carnaval de la Crèche Familiale le vendredi 10 mars 2017. Coût de la prestation : 405 € TTC..
2017-013	23/01/2017	Signature d'un contrat de prestation de Service avec l'Association Relais Nature pour l'organisation d'activités dans le cadre des Animations scolaires durant la période du 03 janvier au 07 juillet 2017. Coût des activités : 18 103 € TTC..
2017-014	23/01/2017	Signature d'un contrat avec la Compagnie du Petit Poucet pour l'organisation d'un spectacle intitulé "Sidonie et le sortilège de la sorcière" à l'accueil de loisirs Fronval le jeudi 9 février 2017. Cout de la prestation 450 € TTC..

NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE						
2017-015	20/01/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la musicienne Mathilde Le Deun, pour l'organisation d'un Show case à la médiathèque le samedi 25 février 2017 à 18h dans le cadre du goûter des parents sur le thème des émotions. Coût de la prestation : 100 € TTC..						
2017-016	20/01/2017	Signature d'une convention de collaboration culturelle avec l'association « Yvelines/Hauts de Seine-Québec » pour une rencontre avec l'auteure québécoise Anaïs Barbeau-Lavalette le samedi 25 mars 2017 à 16h à la médiathèque. Les frais de la prestation seront pris en charge par l'association.						
2017-017	26/01/2017	Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Beeosphere pour l'organisation d'un atelier le mercredi 8 février 2017 sur la biodiversité dans le cadre des activités proposées pendant les vacances d'hiver au centre de loisirs Jean Macé. Coût de la prestation : 3 € TTC/enfant.						
2017-018	31/01/2017	Passation d'une convention avec l'association VELIZY FOIRE DE PRINTEMPS pour l'organisation d'une fête foraine intitulée "Fête du Printemps" qui se déroulera sur l'avenue et le parking Louis Breguet du 11 au 26 mars 2017. La taxe d'occupation du domaine public sera de 8 000 € TTC pour toute la durée de la fête.						
2017-019	31/01/2017	Signature d'un contrat avec l'association Play Up pour l'organisation d'un thé dansant le mardi 14 février 2017 à destination des séniors. Montant de la prestation : 350 € TTC..						
2017-020	20/01/2017	Actualisation de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs des communications électroniques comme suit : <table border="1" data-bbox="582 1258 1348 1541"> <tbody> <tr> <td>Tarif/km. et par artère en souterrain</td> <td>38,05-€</td> </tr> <tr> <td>Tarif/km. et par artère en aérien</td> <td>50,74-€</td> </tr> <tr> <td>Tarif/m<sup>2</sup>-au-sol</td> <td>25,37-€</td> </tr> </tbody> </table>	Tarif/km. et par artère en souterrain	38,05-€	Tarif/km. et par artère en aérien	50,74-€	Tarif/m <sup>2</sup> -au-sol	25,37-€
Tarif/km. et par artère en souterrain	38,05-€							
Tarif/km. et par artère en aérien	50,74-€							
Tarif/m <sup>2</sup> -au-sol	25,37-€							
2017-021	26/01/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la société Autonomia, pour l'organisation d'un goûter à destination des parents sur le thème "Accompagner le stress et les émotions de l'enfant" le samedi 25 février 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 135 € TTC..						
2017-022	26/01/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la conteuse professionnelle Michèle Walter pour l'organisation de deux séances de contes « Contes du bout des doigts » dans le cadre d'un temps fort pour les parents et les tout-petits intitulé "Le printemps des bout' choux" le mercredi 15 mars 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 560 € TTC..						

NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE
2017-023	26/01/2017	Signature d'un contrat de cession avec l'association "C'est-à-dire", pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Meunier tu dors !? » dans le cadre d'un temps fort pour les parents et les tout-petits intitulé "Le printemps des bout' choux" le samedi 18 mars 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 901 € TTC..
2017-024	26/01/2017	Signature d'un contrat de cession avec la compagnie Arthélème pour l'organisation d'un spectacle poétique intitulé "La magie du verbe" dans le cadre du Printemps des poètes le samedi 4 mars 2017 à 16h à la médiathèque. Coût de la prestation : 750 € TTC..
2017-025	26/01/2017	Signature d'un contrat avec le photographe Samuel Leseurre pour une exposition de clichés sur le thème des soirées électro dans le cadre du festival "Off de l'ElectroChic, le choc du chic" organisée du samedi 4 au 18 mars 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 500 € TTC..
2017-026	26/01/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la société BNPSI PORTAGE pour l'organisation et la mise à disposition d'une animation intitulée "Pourquoi masser son bébé ou son enfant" lors du goûter des parents du samedi 11 mars 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 180 € TTC..
2017-027	26/01/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la société Carso Laboratoire santé environnement pour le contrôle mensuel THM des 2 bassins de la piscine municipale. Le coût annuel du contrat : 2 085,12 € TTC..
2017-028	31/01/2017	Signature d'un contrat avec le prestataire IQ CONCEPT SAS – KOEZIO SENART pour l'organisation d'une activité Enigme le 16 février 2017 par le service jeunesse pour 9 jeunes. Le coût de la prestation s'élève à : 180 € TTC..
2017-029	31/01/2017	Signature avec la société Solutions Évènement des conditions générales de location de mobilier lumineux pour l'organisation de la soirée "Fluo" du 24 février 2017 à la piscine municipale. Coût de la prestation : 789,41 € TTC..
2017-030	31/01/2017	Signature d'un contrat de location avec l'Atelier In8 pour l'organisation d'une exposition de BD polar interactive intitulée « qui a refroidi Lemaure ? » du 03 novembre au 08 décembre 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 1 500,85 € TTC..
2017-031	14/02/2017	Signature de l'accord-cadre avec la société La Kase des Gourmets relatif aux prestations de traiteurs pour le lot n°4 : Cocktail. Ce marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 22 000 HT. Il prendra effet à partir de sa date de notification jusqu'au 31 janvier 2018 et sera reconductible 2 fois.
2017-032	02/02/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la société Eurofins pour effectuer les mesures biennuelles de la qualité de l'air au sein de la piscine municipale. Coût de la prestation : 2 443,20 € TTC..
2017-033	02/02/2017	Signature d'un contrat avec l'association Photo-Club de Vélizy-Villacoublay pour la mise à disposition d'une exposition sur le thème du carnaval du 3 février au 3 mars 2017 à la médiathèque. L'exposition est prêtée à titre gratuit.



NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE
2017-034	14/02/2017	Signature d'un contrat avec DJ-YOSTEE pour animer la soirée "fluo", le vendredi 24 février 2017, à la piscine municipale. Coût de la prestation 898 € TTC..
2017-035	06/02/2017	Signature d'un contrat de réabonnement pour la période du 04 mars 2017 au 03 mars 2018 au service en ligne proposé par Europresse.com par le biais de la plateforme numérique fournie par la société CVS pour la médiathèque. Coût de la prestation : 3 852,37 € TTC..
2017-036	02/02/2017	Signature du marché de service relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la délégation de service public relative à l'exploitation du chauffage urbain avec la société SAGE Services Énergie. Il est conclu à partir de sa date de notification et peut-être reconduit 3 fois. Le montant annuel de ce marché est fixé à 17 400 € H.T...
2017-037	14/02/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'association La Voix de l'Ohm, pour l'organisation de différents évènements musicaux programmés à la médiathèque lors du festival "Off" du 8 au 18 mars 2017. Le coût de la prestation s'élève à 1 800 € TTC..
2017-038	06/02/2017	Désignation de Maître Ingrid VAN ELSLANDE, avocat associé, du Cabinet PORTELLI AVOCATS, pour assister la Commune dans le cadre d'une procédure d'expulsion introduite par la Ville à l'encontre d'un occupant sans droit ni titre d'un logement communal.
2017-039	14/02/2017	Demande de subvention auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY) dans le cadre d'un projet d'organiser en partenariat avec le CCAS et la médiathèque des groupes de paroles pour les parents intitulés « groupes de parole parents et café prév' ». Le financement pouvant aller jusqu'à 50 % du coût total du projet sur la base d'un coût estimatif de 4 774,00 € TTC..
017-040	14/02/2017	Demande de subvention auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY) pour financer le projet intitulé « une journée pour les parents ou le forum de la famille ». Le financement pouvant aller jusqu'à 50 % du coût total du projet sur la base d'un coût estimatif de 3 000,00 €
2017-041	14/02/2017	Signature d'une convention de formation avec l'organisme CAP'COM pour l'action de formation intitulée « 10e Rencontres nationales de la communication interne », prévue les 20 et 21 mars 2017 pour un agent de la Ville. Coût de la formation 540 € TTC..
2017-042	20/02/2017	Signature d'une convention de formation avec l'organisme Performances Médicales pour l'action de formation intitulée "18ème journées de réalités pédiatriques : infectiologie et vaccinologie – préadolescence et adolescence" prévue les 23 et 24 mars 2017 pour un agent de la Ville. Le coût de la formation est de 200 € TTC.

NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE
2017-043	27/02/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'artiste Mathieu Marie Eugénie dit "Kalimat" pour organiser quatre ateliers d'écriture poésie "Slam" à destination de la classe de 3ème SEGPA du collège Maryse Bastié. Ces ateliers permettent de donner accès aux cultures urbaines les lundis 6, 13, 20 et 27 mars puis le lundi 24 avril, les mardis 2 et 9 mai et le lundi 15 mai 2017, et se tiendront en présence du professeur de français, de la documentaliste du CDI et d'une bibliothécaire de la médiathèque, au sein du collège. Coût de la prestation : 850 € TTC..
2017-044	21/02/2017	Signature d'un contrat de prestation de service avec la société ACEFAS pour l'organisation d'un atelier sur le thème "Maîtrisez votre stress et vos émotions" le 23 février 2017 pour accompagner les demandeurs d'emploi de la Ville dans leur recherche. Coût de la prestation : 300 € TTC..
2017-045	01/03/2017	Signature d'un marché avec la société BUSINESS & DECISION EOLAS relatif à la maintenance et à l'assistance de la solution Intranet –JCMS– pour le service de la communication interne de la Ville. Il débutera au 1er mars 2017 jusqu'au 31 décembre 2019. Le présent contrat est conclu pour un montant annuel de 9 511,57 € H.T. Les prestations exceptionnelles seront prises sur la base des prix unitaires avec un montant maximum annuel de 15 000 € H.T..
2017-046	27/02/2017	Signature d'un contrat de prêt avec l'université du Maine pour la mise à disposition du 02 au 27 mars 2017 d'éléments de l'exposition "Bienvenue dans la ville biomimétique... la ville de demain" réalisée par la ville de Vélizy-Villacoublay. Le prêt est consenti à titre gratuit.
2017-047	07/03/2017	Signature d'un contrat avec l'association DiPrac pour l'organisation d'un thé dansant le mardi 14 mars 2017 à destination des seniors. Montant de la prestation : 380 € TTC..
2017-048	07/03/2017	Signature d'un contrat avec l'association Play UP pour l'organisation d'un thé dansant le samedi 1er avril 2017 à destination des seniors. Montant de la prestation : 350 € TTC..
2017-049	07/03/2017	Signature d'un contrat avec l'association Orphéon pour l'organisation d'un thé dansant le mardi 11 avril 2017 à destination des seniors. Montant de la prestation : 360 € TTC..
2017-050	27/02/2017	Signature d'un marché avec la société A.D.I.C. relatif à la maintenance et l'assistance de la solution "recensement" pour le service de l'État Civil de la mairie. Le contrat débutera à compter du 1er avril 2017, pour une période d'un un renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le montant annuel de ce marché est de 120 € H.T..
2017-051	27/02/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'association "École de musique et de danse" pour organiser des concerts pédagogiques les 23 février et 03 mai 2017 à destination des écoles primaires de la Ville. Coût des prestations : 3 120 € TTC..

NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE
2017-052	27/02/2017	Signature d'un contrat de cession du spectacle - contes « Cocodi Contes et Caquets du Poulailier » avec l'association Enfance et Musique, dans le cadre des activités des Accueils de Loisirs, organisé au centre Maurice Ravel le mercredi 08 mars 2017. Coût de la prestation : 1 136,20 € TTC..
2017-053	07/03/2017	Signature d'une convention avec Madame Céline Devillers pour l'organisation d'une soirée débat sur le thème " Développement du langage du jeune enfant " le 18 mai 2017 à destination des assistantes maternelles libres de la Ville fréquentant le Relais d'Assistants Maternelles. Coût de la prestation : 300 € TTC..
2017-055	07/03/2017	Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour le soutien à la mise en œuvre du C.L.S.P.D. ainsi que les actions s'y rapportant suite à la nomination depuis janvier 2012 d'une coordinatrice à temps plein. Cette demande est établie sur la base du coût estimatif de 41 042 €.
2017-056	07/03/2017	Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour le soutien à la mise en œuvre du C.L.S.P.D. ainsi que les actions s'y rapportant suite à la mise en œuvre de deux projets éducatifs intitulés "Les mesures de responsabilisation " et "les mesures d'inclusion" pour l'organisation des 12 mesures sur l'année encadrées par les professionnels communaux. Cette demande est établie sur la base d'un coût estimatif de 3 629 €.
2017-057	07/03/2017	Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour le soutien à la mise en place de l'accueil de personnes condamnées à partir de 18 ans dans le cadre de travaux d'intérêt général au sein de différents services de la collectivité. Cette demande est établie sur la base d'un coût estimatif de 21 543 €.
2017-058	07/03/2017	Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour réaliser, en partenariat entre le CCAS, le Point écoute Jeunes et l'accueil parents et la médiathèque, un projet "Groupe de parole parents". Cette demande est établie sur la base d'un coût estimatif de 6 048 €.
2017-059	24/02/2017	Désignation de Maître Ingrid Van Elslance, membre du Cabinet Portelli Avocats, pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la requête n° 17VE00255 introduite par un agent communal auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles.
2017-060	06/03/2017	Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour réaliser le projet de construction d'une plateforme de fitness située avenue de Provence dans le cadre du plan "Héritage 2024". Le concours financier pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense subventionnable dans la limite d'un plafond de 25 000 € H.T. la Ville sollicite 12 500 €.
2017-061	06/03/2017	Signature d'un contrat avec DA Ciné-Conférences pour l'organisation d'animations scolaires du 22 février au 10 mars 2017 dans le cadre du Ciné-Enfants. Le coût de la prestation est fixé en fonction du nombre d'enfants et d'interventions soit 1 843 € TTC..

NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE																														
2017-062	06/03/2017	Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour réaliser le projet de construction d'une plateforme de fitness située avenue de Provence dans le cadre de la politique d'aide à la réalisation d'équipements sportifs. Montant sollicité : 44 606,25 €.																														
2017-063	01/03/2017	Signature d'une convention avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Île-de-France pour l'assistante technique et l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi pour une durée de 3 ans non renouvelable. La Ville participera aux frais d'intervention du service Conseil en Assurance Chômage à concurrence du nombre d'heures effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG de la Grande Couronne, soit 48.50 €, tarif Collectivités et établissements publics affiliés.																														
2017-065	06/03/2017	Signature d'une convention de formation avec la Croix Blanche 78 pour une action de formation intitulée "Formation PSE 1" à destination d'un agent communal, prévue du 18 au 26 mars 2017. Coût de la prestation : 400 € TTC..																														
2017-066	08/03/2017	Signature des marchés subséquents relatifs à l'organisation des séjours vacances scolaires d'été 2017 comme suit : <table border="1" data-bbox="592 992 1374 1697"> <thead> <tr> <th>N° de Lots</th> <th>Intitulés</th> <th>Titulaires</th> <th>Adresses</th> <th>Montant TTC du séjour par enfant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Été 6/10 ans - subséquent 1. multi-activités montagne</td> <td>Loisirs Club 4.80</td> <td>105-rue-du-Pontel-- B.P.10008 78104-Saint-Germain-en-Laye-Cédex</td> <td>915€60</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Été 6/10 ans - subséquent 2. multi-activités mer</td> <td>ADN</td> <td>10-quai-de-la-BORDE 91130-Ris-Orangis</td> <td>912€10</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Été 11-14 ans multi-activités mer ou montagne, France, Espagne ou Portugal</td> <td>ALUDEO</td> <td>94-rue-Gambetta 44000-Nantes</td> <td>919€94</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Été 15-17 ans multi-activités mer ou montagne, France, Espagne ou Portugal</td> <td>ALUDEO</td> <td>94-rue-Gambetta 44000-Nantes</td> <td>1269€94</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Été 11-17 ans linguistique (pays anglophones)</td> <td>PRO-LINGUA</td> <td>40-rue-de-Trévisé 75009-Paris</td> <td>1459€92</td> </tr> </tbody> </table>	N° de Lots	Intitulés	Titulaires	Adresses	Montant TTC du séjour par enfant	2	Été 6/10 ans - subséquent 1. multi-activités montagne	Loisirs Club 4.80	105-rue-du-Pontel-- B.P.10008 78104-Saint-Germain-en-Laye-Cédex	915€60	2	Été 6/10 ans - subséquent 2. multi-activités mer	ADN	10-quai-de-la-BORDE 91130-Ris-Orangis	912€10	3	Été 11-14 ans multi-activités mer ou montagne, France, Espagne ou Portugal	ALUDEO	94-rue-Gambetta 44000-Nantes	919€94	4	Été 15-17 ans multi-activités mer ou montagne, France, Espagne ou Portugal	ALUDEO	94-rue-Gambetta 44000-Nantes	1269€94	5	Été 11-17 ans linguistique (pays anglophones)	PRO-LINGUA	40-rue-de-Trévisé 75009-Paris	1459€92
N° de Lots	Intitulés	Titulaires	Adresses	Montant TTC du séjour par enfant																												
2	Été 6/10 ans - subséquent 1. multi-activités montagne	Loisirs Club 4.80	105-rue-du-Pontel-- B.P.10008 78104-Saint-Germain-en-Laye-Cédex	915€60																												
2	Été 6/10 ans - subséquent 2. multi-activités mer	ADN	10-quai-de-la-BORDE 91130-Ris-Orangis	912€10																												
3	Été 11-14 ans multi-activités mer ou montagne, France, Espagne ou Portugal	ALUDEO	94-rue-Gambetta 44000-Nantes	919€94																												
4	Été 15-17 ans multi-activités mer ou montagne, France, Espagne ou Portugal	ALUDEO	94-rue-Gambetta 44000-Nantes	1269€94																												
5	Été 11-17 ans linguistique (pays anglophones)	PRO-LINGUA	40-rue-de-Trévisé 75009-Paris	1459€92																												



NUMÉRO	DATE	OBJET DE L'ACTE																				
2017-067	08/03/2017	Signature des marchés subséquents relatifs à l'organisation des séjours vacances scolaires d'hiver 2017 comme suit :																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°-de-Lot</th> <th>Intitulé</th> <th>Titulaire</th> <th>Adresse</th> <th>Montant-TTC-du-séjour-par-enfant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Hiver—subséquent-1-6/10-ans</td> <td>CJH</td> <td>26-rue-Jean-Jaurès-BP-8214-78108-SAINT-GERMAIN-EN-LAYE-CEDEX</td> <td>939-€</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Hiver—subséquent-2-11/14-ans</td> <td>OCÉANE-VOYAGES</td> <td>3-rue-débris-Saint-Etienne-59000-LILLE</td> <td>740-€</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Hiver—subséquent-3-15/17-ans</td> <td>OCÉANE-VOYAGES</td> <td>3-rue-débris-Saint-Etienne-59000-LILLE</td> <td>745-€</td> </tr> </tbody> </table>	N°-de-Lot	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant-TTC-du-séjour-par-enfant	1	Hiver—subséquent-1-6/10-ans	CJH	26-rue-Jean-Jaurès-BP-8214-78108-SAINT-GERMAIN-EN-LAYE-CEDEX	939-€	1	Hiver—subséquent-2-11/14-ans	OCÉANE-VOYAGES	3-rue-débris-Saint-Etienne-59000-LILLE	740-€	1	Hiver—subséquent-3-15/17-ans	OCÉANE-VOYAGES	3-rue-débris-Saint-Etienne-59000-LILLE	745-€
		N°-de-Lot	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant-TTC-du-séjour-par-enfant																
		1	Hiver—subséquent-1-6/10-ans	CJH	26-rue-Jean-Jaurès-BP-8214-78108-SAINT-GERMAIN-EN-LAYE-CEDEX	939-€																
1	Hiver—subséquent-2-11/14-ans	OCÉANE-VOYAGES	3-rue-débris-Saint-Etienne-59000-LILLE	740-€																		
1	Hiver—subséquent-3-15/17-ans	OCÉANE-VOYAGES	3-rue-débris-Saint-Etienne-59000-LILLE	745-€																		
2017-068	13/03/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'association Cirquonvolution, pour l'organisation d'animations familiales sur le thème du cirque l'après-midi du samedi 1 <sup>er</sup> avril 2017 à la médiathèque. Coût de la prestation : 420 € TTC..																				
2017-069	13/03/2017	Signature d'un contrat de prestation avec le Centre Kapla, pour l'organisation d'un atelier de construction ludique le mercredi 19 avril 2017 à la médiathèque, en salle Icare. Coût de la prestation : 960 € TTC																				
2017-070	13/03/2017	Signature d'un contrat de prestation avec la société La Palette de jeux pour l'animation de 15 jeux traditionnels géants en bois l'après-midi du samedi 22 avril 2017 sur la place Dautier ou bien à la médiathèque en cas d'intempéries. Coût de la prestation : 450 € TTC																				
2017-078	13/03/2017	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec le collège Saint-Exupéry pour organiser le bureau de vote n° 4 dans le cadre des élections présidentielles des 23 avril et le 07 mai ainsi que les élections législatives des 11 et 18 juin 2017. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.																				
2017-079	14/06/2017	Renouvellement de l'adhésion de la ville à l'association des Archivistes français (AAF) pour l'année 2017 dans le but de bénéficier de l'expertise et du réseau de professionnels des archivistes communaux et intercommunaux. Le coût annuel de la cotisation dans la catégorie 1 est de 95 €.																				

**17-03-29/01 - Vote des taux d'imposition - Année 2017.**

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission Ressources réunie en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les taux des trois taxes directes locales,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	9,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,96 %

**17-03-29/02 - Attribution de subventions aux associations : Lions Club, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Historiques des Loges en Josas (ASPEH des Loges), Joie de vivre et l'association des commerçants du Clos.**

Rapporteur : Olivier Poneau

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Qualité de vie réunies en séance le 20 mars 2017,

**VU** sa délibération n° 2016-12-14/02 portant adoption du budget primitif et attribution des subventions aux associations pour l'exercice budgétaire 2017,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Historique des Loges-en-Josas (ASPEH des Loges) afin de couvrir son déficit suite à l'organisation de plusieurs événements pour la commémoration du centenaire de la Grande Guerre,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de l'association culturelle « Joie de vivre » de Vélizy qui compte environ 130 adhérents et qui participe à l'organisation de plusieurs événements sur la commune,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention du Lions Club Vélizy Concorde qui mène diverses actions au sein de la Ville et au profit des Véliziens,

**CONSIDÉRANT** l'erreur matérielle d'affectation entre deux associations de commerçants de la Ville dans le tableau des subventions lors du vote du BP 2017,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Olivier Poneau, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de :

- 700 € à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Historiques des Loges-en-Josas (ASPEH des Loges),
- 3 500 € à l'Association culturelle « Joie de vivre » de Vélizy,
- 1 200 € au Lions Club Vélizy Concorde,
- 1 000 € à l'association des commerçants du Clos,

**DÉCIDE** de supprimer l'affectation erronée de la subvention à l'association des commerçants du Village,

**DIT** que le montant de ces subventions sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2017 à l'article 6574.

**17-03-29/03 - Indemnité de fonction des élus - Mise à jour.**

Rapporteur : Johanne Ledanseur

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources réunis en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de revaloriser les indemnités de fonction des élus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite aux dispositions de la loi n° 2017-85 du 26 janvier 2017 susvisée,

**CONSIDÉRANT** que le taux maximum de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire d'une commune de 20 000 à 49 999 habitants est fixé à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** que le taux maximum de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints est fixé à 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** que l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'une indemnité peut être versée aux Conseillers municipaux délégués à condition de ne pas dépasser le montant global des indemnités susceptibles d'être versées au Maire et aux Adjoints,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

- indemnité de Monsieur le Député-Maire : 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- indemnité des dix Adjoints au Maire : 24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- indemnité des six Conseillers municipaux délégués : 16,49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**PRÉCISE** que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123.22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DIT** que la revalorisation de ces indemnités de fonction se fera automatiquement sur la base de l'augmentation des traitements de la fonction publique,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville 2017 et suivants.

**17-03-29/04 - Modification du tableau des emplois.**

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité de la commission Ressources réunie en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** le tableau des emplois permanents adopté le 25 janvier 2016,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, un emploi de rédacteur territorial à temps complet au sein de la Direction des Affaires juridiques, suite au départ par voie de détachement de l'agent occupant les missions de gestionnaire des marchés publics et de créer à la même date un emploi d'attaché territorial, à temps complet, pour recruter son remplaçant,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, l'emploi d'un agent ex-OMDA, à temps complet, qui occupait les missions de secrétaire du Centre Technique Municipal, parti à la retraite, et de créer à la même date un emploi d'adjoint administratif, à temps complet, pour recruter son remplaçant,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 un emploi d'adjoint technique, à temps complet, suite au départ en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent occupant les missions de peintre au Centre Technique Municipal,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, et un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet, suite à la titularisation de ces trois agents détachés pour stage sur le grade d'animateur territorial,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, un emploi d'adjoint administratif, à temps complet, au sein de la Direction de la Jeunesse, suite au départ en mobilité interne de l'agent occupant les missions de responsable du Bureau Information Jeunesse et de créer à la même date un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet, afin de recruter son remplaçant,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 deux emplois de gardien de police municipale, à temps complet,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, l'emploi ex-OMDA de responsable du service des animations suite à une réorganisation de la Direction des sports, de la Vie Associative et de l'Animation. Cette nouvelle organisation doit permettre d'optimiser le fonctionnement du service, de répartir les missions de façon plus cohérente, de gagner en efficacité et en technicité,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** les créations, transformations et suppressions des postes, selon les tableaux ci-dessous :

En date du	Création d'emploi	NB	Suppression d'emploi validée par le Comité Technique du 27 mars 2017	NB
01/04/2017	Attaché Territorial à temps complet	1	Rédacteur territorial à temps complet	1
01/04/2017	Adjoint administratif à temps complet	1	Emploi ex-OMDA de secrétaire du centre technique municipal à temps complet	1
01/04/2017			Adjoint technique à temps complet	1
01/04/2017			Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2
01/04/2017			Adjoint d'animation à temps complet	1
01/04/2017	Adjoint d'animation à temps complet	1	Adjoint administratif à temps complet	1
01/05/2017	Gardien de police municipale à temps complet	2		
01/08/2017			Emploi ex-OMDA de responsable du service des animations à temps complet	1

**DÉCIDE** d'approuver les dispositions qui précèdent ainsi que les états du personnel arrêtés au 1<sup>er</sup> mars 2017 et au 1<sup>er</sup> avril 2017, annexés à la présente délibération,

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget 2017 et aux suivants.

**17-03-29/05** - Règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules municipaux - Adoption.  
Rapporteur : Stéphane Lambert

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable émis par le Comité Technique réuni le 27 mars 2017,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain, solidarités et Qualité de vie réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que ce règlement n'a pas fait l'objet de mise à jour depuis lors, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en corrélation les pratiques actuelles et ce règlement notamment afin d'y intégrer les nouvelles dispositions issues de la législation,

**CONSIDÉRANT** que la bonne gestion du parc automobiles impose que les utilisateurs soient informés des nouvelles conditions relatives à son emploi et les respectent,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Stéphane Lambert, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules municipaux annexé à la présente délibération,

**RAPPORTE** la délibération n° 2010-806 du 15 décembre 2010.

**17-03-29/06** - Convention n° 160602 de mise à disposition d'un assistant du personnel conclue avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Avenant n° 1.

Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité de la commission Ressources réunie en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre de dossiers à traiter nécessitant une augmentation du nombre vacations journalières par mois de l'assistant social mis à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion,

**CONSIDÉRANT** que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France propose la modification de l'article 5 de la convention sus visée qui dispose que les vacations journalières par mois de l'assistant social mis à disposition passent de 2 à 3 vacations journalières par mois,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions de la convention initiale,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 16-0602 relative à la mise à disposition d'un assistant social au sein de la Commune, annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Député-Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 16-0602 et tout acte y afférent.

**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget municipal des exercices concernés.

**17-03-29/07** - Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Cyber risques organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France - Convention.

Rapporteur : Omid Bayani

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources, réunie en séance le 20 mars 2017.

**CONSIDÉRANT** que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France va constituer un groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services d'assurances Cyber Risques,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Vélizy-Villacoublay a été à plusieurs reprises, la cible de diverses attaques (Ransomware, injection de données au niveau du site internet...),



**CONSIDÉRANT** qu'à compter de mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données va obliger les collectivités à communiquer auprès des usagers ainsi qu'à la CNIL sur les fuites d'informations,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2018-2021, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Omid Bayani, rapporteur,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

**AUTORISE** le Député-Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout acte y afférent,

**DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**17-03-29/08 - Délégation de service public relative aux marchés d'approvisionnement communaux confié à la société SOMAREP - Avenant n° 1.**

Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que la Ville dispose aujourd'hui de 2 marchés : le marché du Mail et le marché Mozart et que le délégataire, conformément au contrat de délégation de service public, doit percevoir les droits de place suivants :

- place couverte : 2,09 € H.T. par mètre linéaire,
- place découverte : 1,67 € H.T. par mètre linéaire,
- non abonnés : mêmes tarifs + supplément 0,41€ H.T., par mètre linéaire,
- redevance animation : 3,72 € H.T.,

**CONSIDÉRANT** que lors de la conclusion du contrat avec la société Somarep, il a été constaté que le précédent délégataire, désigné le 30 septembre 2008, ne facturait pas les droits de place sur le marché Mozart conformément au tarif en vigueur,

**CONSIDÉRANT** que ni la Ville, ni la société Somarep n'étaient informées de cette pratique, la facturation étant établie directement auprès des forains,

**CONSIDÉRANT** que si la société Somarep applique les tarifs conformément aux dispositions contractuelles, cela entraîne une augmentation pour les commerçants de près de 30 % du montant des droits de place, ce qui risque de mettre le marché Mozart en péril compte tenu de sa fragilité commerciale,

**CONSIDÉRANT** que pour soutenir l'activité commerciale du marché Mozart actuellement composé de cinq abonnés, il est donc proposé de continuer à appliquer le montant des

droits de place pratiqué sur ce marché depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et d'augmenter progressivement ces droits de place de 5 % par an sur ce marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer l'équilibre financier de la DSP, il convient donc de réduire le montant de la redevance forfaitaire annuelle de 4 193 € en 2017 et de prévoir une redevance complémentaire annuelle, liée à l'augmentation des recettes du Délégué du fait de l'augmentation annuelle de 5 % des droits de place, qui sera versée par le Délégué à la Ville,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre d'organiser les mêmes animations sur les 2 marchés et de soutenir la dynamique commerciale, il paraît opportun de maintenir la redevance d'animation à 3,72 € H.T.,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les dispositions de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville de Vélizy-Villacoublay, annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Député-Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 1 et tout acte y afférent.

**17-03-29/09 - Programme 2016-2019 d'aide aux communes en matière de voirie - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines.**

**Rapporteur : Damien Metzlé**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Ville de moderniser son parc d'éclairage public afin de réduire ses consommations d'énergie électrique et les effets liés aux pollutions lumineuses,

**CONSIDÉRANT** que le marché public lancé par la Ville pour la réalisation d'un Contrat de Performance Énergétique « CREM » a été attribué le 09 février 2017 à la société INEO Infrastructures IDF,

**CONSIDÉRANT** le soutien financier du Conseil départemental apportés aux dépenses d'investissement en matière de voirie par le biais du Programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

**CONSIDÉRANT** que la Ville peut prétendre à une subvention d'un montant de 73 068 € hors-taxes,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Damien Metzlé, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Député-Maire à :

- solliciter auprès du Conseil départemental une subvention au titre du Programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. La subvention s'élèvera à 73 068 € hors-taxes, soit 5,97 % du montant de travaux réalisés entre 2017 et 2019 (années au titre du programme départemental actuel) subventionnables, soit 1 224 493,96 € hors-taxes ;
- signer les documents y afférent ;
- s'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la délibération et conforme à l'objet du programme ;
- s'engager à financer la part de travaux restant à sa charge ;
- inscrire la dépense aux budgets correspondant (imputation 2152 822).

**17-03-29/10** - Lancement d'une procédure de déclassement du domaine public et autorisation de déposer la demande de permis de construire du futur magasin Décathlon.  
Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Aménagement urbain et Qualité de vie réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que la société Décathlon a récemment fermé son magasin du 33 avenue de l'Europe pour intégrer provisoirement le centre commercial régional Vélizy 2, en vue de démolir le bâtiment existant et de reconstruire, au même emplacement, un nouveau magasin plus spacieux et plus fonctionnel,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce projet, la société Décathlon souhaite acquérir des emprises périphériques résultant de la reconfiguration des lieux suite à l'aménagement du carrefour entre l'avenue de l'Europe et la rue Dewoitine, ainsi que des sur-largeurs de trottoir côté nord, face au restaurant Léon de Bruxelles. Ces espaces seront intégrés dans l'aménagement paysager de son projet soumis à permis de construire,

**CONSIDÉRANT** que s'agissant du domaine public communal, pour partie piétonnier, cette cession devra être précédée d'un déclassement après enquête publique,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de réduire les délais de réalisation, il convient d'autoriser dès maintenant le dépôt de la demande de permis de construire à l'appui de la procédure de déclassement,

**CONSIDÉRANT** que le déclassement sera soumis à l'approbation du Conseil municipal après enquête publique,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Député-Maire, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

### **DÉCIDE :**

- d'engager une procédure de déclassement du domaine public des emprises foncières communales que la société Décathlon souhaite acquérir, pour une surface de 440 m<sup>2</sup>, conformément au plan joint,
- d'autoriser la société Décathlon à déposer sa demande de permis de construire sur cette emprise.

**17-03-29/11** - Dénomination de l'espace public desservant le futur centre commercial de la ZAC Louvois.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Aménagement Urbain et Qualité de vie réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que la société Carré Louvois, filiale du groupe Pichet, réalise actuellement la construction du futur centre commercial Louvois, accompagné de 71 logements et d'un cabinet médical, dans la partie sud de la ZAC Louvois, au débouché de la station de tramway T6 desservant le quartier,

**CONSIDÉRANT** qu'en accompagnement de cette opération, un aménagement complet de l'espace public délimité par les futurs immeubles va être réalisé pour créer une nouvelle place,

**CONSIDÉRANT** que l'entrée principale de la plupart des commerces, du cabinet médical et des logements du bâtiment B se fera à partir de cette place qu'il convient de nommer en vue de la détermination des futures adresses, nécessaires dès maintenant pour les concessionnaires et services publics ainsi que les futurs occupants,

**CONSIDÉRANT** la nature de cet espace conçu comme une place et le caractère usuel du nom de Louvois, véhiculé tant par les commerçants que par les clients du centre commercial actuel,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Député-Maire, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de dénommer "Place Louvois", l'espace public en cours de réalisation situé entre les bâtiments A, B et C de la ZAC Louvois.

**17-03-29/12** - ZAC Louvois - Approbation de l'arrêté des comptes de la ZAC Louvois 1.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** sa délibération n° 2011-142 du 23 novembre 2011, décidant la création de la zone d'aménagement concerté, dénommée « ZAC Louvois »,

**VU** sa délibération n° 2013-146 du 20 novembre 2013, décidant de désigner le groupement solidaire Yvelines/Aménagement/SEM92, comme Aménageur concessionnaire de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2014-11-19/10a du 19 novembre 2014 relative au lancement de la procédure de modification de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2014-11-19/10b, approuvant l'avenant n°1 de résiliation au traité de concession d'aménagement de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2015-11-18/09 du 18 novembre 2015 approuvant le dossier de création modificatif de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2015-12-16/10 du 16 novembre 2015, approuvant le nouveau dossier de réalisation de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2015-12-16/11 du 16 novembre 2015, approuvant le nouveau programme des équipements publics de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2015-12-16/13 du 16 décembre 2015 désignant le groupement solidaire Yvelines Aménagement/SEM92, dont Yvelines Aménagement est le mandataire, comme Aménageur concessionnaire de la ZAC Louvois, approuvant les termes du contrat de concession d'aménagement,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 20 mars 2017.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Député-Maire, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 2 abstentions (MM. Adjuward et Jaouen),**

**APPROUVE** l'arrêté définitif des comptes des missions réalisées par le Groupement Momentané d'Entreprises durant la période transitoire, conformément à l'article 6 de l'avenant 1 à la concession initiale d'aménagement de la ZAC Louvois, annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** le transfert du résultat d'exploitation d'un montant de 987 013 € sur le bilan du nouveau traité de concession notifié le 11 janvier 2016.

**17-03-29/13 - Construction d'un équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative – Lancement de la consultation et attribution des marchés de travaux.**

**Rapporteur : Frédéric Hucheloup**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** sa délibération n° 2013-148 du 20 novembre 2013 attribuant à CITALLIOS (ex-SEM 92), dans le cadre d'un marché notifié le 20 février 2014, la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des équipements publics et de services programmés dans le cadre de la ZAC Louvois,

**VU** sa délibération n° 2014-11-19/10d du 19 novembre 2014 approuvant l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin de prendre en compte les évolutions apportées aux équipements publics dans le cadre des modifications programmatiques de la ZAC Louvois intervenues au cours de l'année 2014, à savoir :

- la construction de la crèche, les aménagements intérieurs d'une ludothèque et d'un cabinet médical, pour un montant de 5 265 000 € HT,
- la construction d'un équipement sportif incluant un parking en sous-sol, pour un montant estimé à 10 920 000 € HT,
- la construction d'un pôle associatif incluant un parking en sous-sol, pour un montant estimé à 4 130 000 € HT.

**VU** sa délibération n° 2015-04-15/01d du 15 avril 2015 décidant, qu'au vu des premières études de faisabilité réalisées, le programme de construction prévu au 11 rue Exelmans portera sur un équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative avec un parking commun en sous-sol pour un coût estimatif de 15,05 M€, par regroupement des opérations « équipement sportif » et « pôle associatif »,

**VU** sa délibération n° 2015-11-18/10 du 18 novembre 2015 approuvant l'avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin de prendre en compte les évolutions apportées aux équipements publics par la délibération n° 2015-04-15/01d,

**VU** la notification le 23 mai 2016 du marché de maîtrise d'œuvre n° 70021-16-044 au groupement Jean-Pierre LOTT/INCET/ACOUSTB pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre de l'équipement public pluridisciplinaire,

**VU** sa délibération n° 2017-03-29/15 approuvant l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement Jean-Pierre LOTT/INCET/ACCOUSTB portant sur la modification du programme de travaux et la fixation de la rémunération du maître d'œuvre,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions Ressources et Aménagement urbain réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que les études menées par l'équipe de maîtrise d'œuvre ont abouti aujourd'hui à l'engagement d'un dossier en phase projet (PRO) qui va permettre de lancer la consultation des marchés de travaux,

**CONSIDÉRANT** que les marchés de travaux, d'un montant global estimé à 11 480 603 € HT, seront allotés de la manière suivante :

- lot 1 : gros-œuvre, étanchéité, menuiseries extérieures et intérieures, désenfumage, serrurerie, cloisons-doublages, faux plafonds, peinture et revêtements de sols durs, électricité, CVC, plomberie pour un montant prévisionnel de 10 478 420 € HT,
- lot 2 : revêtements sols souples /sols sportifs pour un montant prévisionnel de 401 763 € HT,
- lot 3 : équipements sportifs pour un montant prévisionnel de 62 275 € HT,
- lot 4 : ascenseurs pour un montant prévisionnel de 75 000 € HT,
- lot 5 : espaces verts et parvis pour un montant prévisionnel de 463 145 € HT.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 2 abstentions (MM. Adjuward et Jaouen),**

**AUTORISE** le Député-Maire ou, par délégation, son mandataire, à lancer la consultation en vue de l'attribution des marchés de travaux,

**AUTORISE** le Député-Maire ou, par délégation, son mandataire à signer les marchés de travaux.

**17-03-29/14** - Convention à intervenir avec GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF.  
**Rapporteur** : Monsieur le Député-Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et Aménagement urbain réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de répondre aux attentes des fournisseurs de gaz et de leurs clients, l'entreprise GrDF s'est engagée dans le Projet « Compteurs Communicants Gaz »,

**CONSIDÉRANT** que la Commission de Régularisation de l'Énergie et GrDF a conclu qu'une solution technique performante à un coût acceptable par la communauté pouvait être conçue,

**CONSIDÉRANT** que le projet « Compteurs Communicants Gaz » de GrDF a un double objectif : améliorer la qualité de la facturation en la basant sur l'index réel et développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,



**CONSIDÉRANT** que pour mettre en place le système de communication, il est nécessaire d'installer des équipements techniques couvrant l'ensemble du territoire,

**CONSIDÉRANT** que GrDF prend à sa charge les frais de pose et de maintenance des concentrateurs hébergés sur les toits des sites (privés comme publics) du territoire communal,

**CONSIDÉRANT** qu'une convention est nécessaire afin d'autoriser GrDF à installer des concentrateurs sur la Commune,

**CONSIDÉRANT** que GrDF projette d'installer un concentrateur sur le toit-terrasse de l'immeuble Ariane – (Maisons des Associations) sis 1 bis place de l'Europe en contrepartie d'une redevance annuelle de 50 € H.T. révisable annuellement,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Député-Maire, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la ville et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Député-Maire ou son représentant à signer ladite convention propre au site choisi et tout document y afférent.

**17-03-29/15 - Titre de transport Pass'Local à destination des personnes âgées. Convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et la commune de Vélizy-Villacoublay dans le cadre de la convention partenariale associée au contrat d'exploitation du Réseau Kéolis Vélizy.**

**Rapporteur : Michèle Menez**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources et solidarités, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** le souhait de renouveler le dispositif « Pass'Local », titre de transport à prix préférentiel, destiné aux personnes âgées de Vélizy-Villacoublay,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de la convention partenariale associée au contrat d'exploitation du réseau de transport de Vélizy-Villacoublay entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le STIF,

**CONSIDÉRANT** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Pass'Local sera géré par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le compte de la Ville,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de définir les modalités pratiques et financières entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Michèle Menez, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** d'approuver les termes de la convention partenariale à conclure entre la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la commune de Vélizy-Villacoublay pour le renouvellement du Pass'local, titre de transport préférentiel pour les seniors véliziens, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Député-Maire ou son représentant à signer ladite convention, conclue pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 et tout acte y afférent,  
**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget municipal des exercices concernés.

**17-03-29/16** - Dispositif "Aide aux projets" - Modification du règlement intérieur.

Rapporteur : Alexandre Richefort

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources, Solidarités et Qualité de vie, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'harmoniser le nombre d'heures citoyennes des dispositifs « Aide aux projets » et « Permis citoyen » et de mettre à jour le règlement et la convention relative au dispositif « Aide aux projets »,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, avec 30 voix pour et 4 voix contre (M. Blanchard, Mme Michaut, MM. Elédo, Siry),**

**APPROUVE** les nouvelles modalités d'octroi d'une bourse dans le cadre du dispositif « Aide aux projets » comme suit :

- pour une bourse comprise entre 100 à 200 € : 15 heures citoyennes,
- pour une bourse comprise entre 201 et 400 € : 25 heures citoyennes,
- pour une bourse comprise entre 401 et 600 € : 35 heures citoyennes,

**ADOpte** les termes du règlement correspondant annexé à la présente délibération,

**ADOpte** les termes de la convention correspondante annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Député-Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

**17-03-29/17** - Dispositif "Permis citoyen" - Modification du règlement intérieur.

Rapporteur : Alexandre Richefort

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources, Solidarités et Qualité de vie, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'harmoniser le nombre d'heures citoyennes des dispositifs « Aide aux projets » et « Permis citoyen » et de mettre à jour le règlement et la convention relative au dispositif « Permis citoyen »,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, avec 30 voix pour et 4 voix contre (M. Blanchard, Mme Michaut, MM. Elédo, Siry),**

**APPROUVE** les nouvelles modalités d'octroi d'une bourse dans le cadre du dispositif « Permis citoyen » à savoir : octroi d'une bourse de 500 € en contrepartie de 35 heures citoyennes,

**ADOpte** les termes du règlement correspondant annexé à la présente délibération,

**ADOpte** les termes de la convention correspondante annexée à la présente délibération,  
**AUTORISE** le Député-Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

**17-03-29/18** - Octroi de deux bourses "Aide aux projets".

Rapporteur : Alexandre Richefort

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Ressources, Solidarités et Qualité de vie, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Marine Larbaneix pour l'octroi d'une bourse d'aide aux projets pour son projet humanitaire au Cambodge,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Jérémy Saussereau pour l'octroi d'une bourse d'aide aux projets pour sa participation à l'édition 2017 de l'Europ'Raid,

**CONSIDÉRANT** que les comités de sélection ont retenu ces dossiers,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, (M. Larbaneix ne prenant pas part au vote).**

**ACCORDE** une bourse d'un montant de 600 € à Madame Marine Larbaneix dans le cadre de l'aide aux projets, en contrepartie d'un crédit global de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité,

&&&&

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 2 abstentions (MM. Adjuward et Jaouen).**

**ACCORDE** une bourse d'un montant de 600 € à Monsieur Jérémy Saussereau dans le cadre de l'aide aux projets, en contrepartie d'un crédit global de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité,

**AUTORISE** le Député-Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

**17-03-29/19** - Conseils de quartier : modification du périmètre de deux quartiers et approbation du règlement intérieur et de la charte.

Rapporteur : Régine Belon

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission Qualité de vie réunie en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté qu'un secteur du quartier le Mail devait être rattaché au quartier du Village afin d'assurer une meilleure cohérence dans les problématiques des riverains,

**CONSIDÉRANT** que forts de l'expérience des trois années passées, il est apparu nécessaire de rédiger une charte et un règlement intérieur communs à tous les Conseils de quartier,

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement des Conseils de quartier se déroulera lors de la fête des associations au mois de septembre 2017,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Régine Belon, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le nouveau périmètre des conseils de quartier tel que présenté en annexe de la présente délibération,

**APPROUVE** les termes de la charte et du règlement intérieur des Conseils de quartier qui s'appliqueront à l'ensemble des Conseils de quartier, annexés à la présente délibération.

**17-03-29/20** - Régie personnalisée pour la gestion de l'espace culturel L'Onde, Théâtre Centre d'Art – Désignation d'un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les statuts de L'Onde, Théâtre Centre d'Art adoptés par son Conseil d'administration le 27 septembre 2000 et modifiés le 20 décembre 2006, fixant à 12 le nombre de représentants au sein du Conseil d'administration qui sont désignés par le Conseil municipal,

**VU** sa délibération n° 2014-024 du 16 avril 2014, désignant dix membres du Conseil d'Administration,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, deux sièges sont vacants au sein du Conseil d'Administration à savoir, un habitant de la Commune ayant des intérêts marqués pour la vie culturelle en général, représentant la population active et un habitant représentant du monde économique situé dans la zone d'emploi,

**CONSIDÉRANT** la candidature de Madame Nathalie Schutterlé, demeurant à Vélizy-Villacoublay et exerçant la profession d'enseignante en arts plastiques au collègue Jean-Philippe Rameau de Versailles pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre Centre d'Art,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Député-Maire, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉSIGNE** Madame Nathalie Schutterlé en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre Centre d'Art, représentante de la population active ayant des intérêts marqués pour la vie culturelle en application de l'article 4 des statuts de l'Onde, Théâtre Centre d'Art.

**17-03-29/21** - Mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay - Avis du Conseil municipal sur l'arrêté interpréfectoral n°2016365-0014.

Rapporteur : Frédéric Hucheloup

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, des commissions Aménagement Urbain et Qualité de vie, réunies en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que les projets développés dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de Jouy-en-Josas sont compatibles avec ceux portés par Vélizy-Villacoublay,

**CONSIDÉRANT** que le PEB en vigueur nécessite d'être révisé pour prendre en compte le nouvel indice de référence  $L^{den}$  (Level day evening night), l'évolution des infrastructures aéronautiques et les hypothèses de développement et d'exposition de l'aérodrome à court, moyen et long termes,

**CONSIDÉRANT** que le PEB est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit.

**CONSIDÉRANT** que le PEB est un document d'urbanisme opposable à toute personne publique ou privée et qu'il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) lequel doit être compatible avec les prescriptions du PEB en vigueur,

**CONSIDÉRANT** que le PEB vise à éviter que des nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome considéré. Ainsi, il réglemente l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'interdire ou d'y limiter la construction de logements, dans l'intérêt même des populations, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou plus compatibles avec le voisinage d'un aérodrome,

**CONSIDÉRANT** qu'outre l'objectif premier de maîtrise de l'urbanisation à travers le droit de construire, le PEB autorise le renouvellement urbain des quartiers existants dans les zones de bruit et introduit des obligations en matière d'information des riverains,

**CONSIDÉRANT** que l'indice de mesure  $L^{den}$  est depuis 2002 le nouvel indice de référence de bruit exprimé en dB(A) qui représente le niveau d'exposition totale au bruit des aéronefs en chaque point de l'environnement d'un aérodrome. Il est augmenté de 5dB(A) en soirée (18h-22h) et 10dB(A) la nuit (22h-6h),

**CONSIDÉRANT** que Le projet de PEB délimite 4 zones de bruit aux abords de l'aérodrome en fonction des niveaux sonores :

- Zone de bruit fort A :  $70 \text{ dB} < L^{den}$
- Zone de bruit fort B :  $62 \text{ à } 65 \text{ dB} < L^{den} < 70 \text{ dB}$
- Zone de bruit fort C :  $52 \text{ à } 57 \text{ dB} < L^{den} < 62 \text{ à } 65 \text{ dB}$
- Zone de bruit facultative D :  $50 \text{ dB} < L^{den} < 52 \text{ à } 57 \text{ dB}$

**CONSIDÉRANT** que sur le territoire communal, les zones A et B du projet de PEB, dans lesquelles les logements ou équipements collectifs sont interdits à l'exclusion de ceux liés à l'activité militaire, sont cantonnées dans l'enceinte de l'aérodrome,

**CONSIDÉRANT** que la zone C, dans laquelle l'habitat individuel est autorisé si le secteur est déjà urbanisé et desservi par des équipements publics, est majoritairement située sur l'aérodrome et couvre le secteur du Val de Grâce (PSA, la Maison Villacoublay, l'Usine Mode et Maison),

**CONSIDÉRANT** que la zone D englobe le quartier de la Pointe Ouest, Inovel Parc Sud et le tronçon de l'avenue de l'Europe situé à l'est du campus Eiffage jusqu'au centre commercial Vélizy 2,

**CONSIDÉRANT** que dans la mesure où les hypothèses de trafic retenues pour élaborer ce nouveau projet de PEB sont proches du niveau actuel de la base aérienne, pour laquelle il est précisé que les missions ne sont pas susceptibles d'évoluer de manière significative, et où le projet ne remet pas en cause les choix et orientations du Plan Local d'Urbanisme en révision

en matière d'occupation des sols (seules des normes d'isolations acoustiques en fonction des destinations projetées sont imposées),

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**ÉMET** un avis favorable au projet de plan d'exposition au bruit (PEB) arrêté le 30 décembre 2016, assorti d'une réserve sur la partie nord-est de la zone D dans laquelle se situe un nouvel hôtel et une nouvelle résidence hôtelière à vocation sociale et sur le quartier de la Pointe Ouest exclusivement constitué de logements.

**17-03-29/22** - Syndicat mixte Hydreaulys - Modification des statuts.

Rapporteur : Frédéric Hucheloup

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission Aménagement urbain réunie en séance le 20 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que les collectivités, membres d'Hydreaulys, disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du 29 juin pour se prononcer sur les nouveaux statuts,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les nouveaux statuts d'Hydreaulys annexés à la présente délibération prenant en compte :

- l'adhésion de la commune de Louveciennes pour les compétences obligatoires transport et gestion des ouvrages de régulation pour les quartiers du Pacha Club et Villevert,
- une précision sur la compétence facultative assainissement communal, comprenant les eaux usées collectives, non-collectives et pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Député-Maire lève la séance à 22h20.



Pascal Thévenot  
Député-Maire

Le compte-rendu du présent Conseil municipal a été affiché le **03 AVR. 2017**